



Les trois recommandations suivantes comprennent des conseils visant à optimiser les retombées du financement des infrastructures annoncé dans le budget de 2017.

Infrastructures naturelles

En 2016, la Coalition du budget vert (CBV) a recommandé d'allouer 30 % du financement de la phase 2 du programme de financement de l'infrastructure verte au soutien et à la mise en œuvre de solutions d'infrastructures naturelles. La protection ou la restauration des écosystèmes constituent des approches économiques pour atténuer les effets du changement climatique, réduire les émissions de GES, améliorer la biodiversité et protéger les collectivités contre les inondations et d'autres menaces.

En tant que pas important dans cette direction, le gouvernement du Canada a déclaré qu'il créerait un nouveau fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes pour des projets à grande échelle liés aux infrastructures construites et naturelles qui contribuent à minimiser les répercussions des désastres naturels et des phénomènes météorologiques extrêmes ainsi qu'à améliorer la résilience envers le changement climatique. En outre, le financement de l'infrastructure verte réparti parmi les différents accords bilatéraux avec les provinces et les territoires peut également s'appliquer aux projets d'infrastructures naturelles pouvant être proposés par différents promoteurs, dont des ONG et des collectivités autochtones.

Afin de maximiser l'efficacité de ces mesures importantes, la CBV recommande que le gouvernement du Canada établisse un contexte favorable pour toutes les provinces et les territoires afin de mettre de l'avant les meilleurs projets possibles en ce qui concerne les infrastructures naturelles. Cela pourrait prendre la forme de cadres d'accords bilatéraux qui encouragent et valorisent les projets d'infrastructures naturelles au moyen de critères d'évaluation qui favorisent l'élaboration de solutions scientifiques novatrices et qui tiennent compte de la portée selon laquelle les projets contribuent à la conservation de la biodiversité, à l'atténuation des effets du changement climatique et à la productivité économique.

Renseignements

Florence Daviet
Directrice des programmes forestiers nationaux, SNAP
fdaviet@cpaws.org

Transport en commun

La Coalition du budget vert recommande que le gouvernement du Canada investisse dans le transport en commun la somme de 2 milliards de dollars par an pendant 10 ans, et non sur une période de 11 ans comme il a été annoncé dans le budget de 2017. Des investissements récurrents et prévisibles sont essentiels pour permettre aux sociétés provinciales et municipales de transport en commun d'entreprendre une planification à long terme du système de transport.

Le gouvernement devrait orienter ses actions dans l'optique du changement climatique et favoriser les initiatives les plus prometteuses en matière de réduction d'émissions. Celles-ci comprennent habituellement des services électrifiés tels que le train léger.

Le gouvernement fédéral devrait contribuer au financement de nouveaux projets à hauteur de 50 %, particulièrement en ce qui concerne les systèmes de transport en commun de petite envergure qui, sans ce niveau de soutien, pourraient plus difficilement fournir des services.

Renseignements

Gideon Forman
Analyste des politiques en matière de changement climatique et de transports, Fondation David Suzuki
gforman@davidsuzuki.org



Photo: Jed Dela Cruz